

## Mode d'emploi : Organiser une séance du Mois du film documentaire avec Ciclic Centre-Val de Loire

Ciclic Centre-Val de Loire assure la coordination régionale du Mois du film documentaire, en concertation avec l'association organisatrice au niveau national, Images en bibliothèques. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des films soutenus par Ciclic et la Région Centre-Val de Loire, l'agence s'engage ainsi auprès des structures participantes et des producteurs et réalisateurs des films soutenus pour favoriser la diffusion des œuvres documentaires sur le territoire régional, à l'occasion de cette manifestation qui se déroule tous les ans en novembre.

### QUOI ?

Ainsi, Ciclic propose une sélection de documentaires soutenus et coordonne leur diffusion sur le territoire. Ciclic négocie auprès des ayants-droits une cession de droits unique pour toutes les séances en région Centre-Val de Loire. Les structures volontaires bénéficient d'un accompagnement (organisation, programmation) et d'un soutien à la venue des réalisateurs (rémunération et frais de déplacement).

### POUR QUI ?

Ce dispositif s'adresse à toute structure de la région Centre-Val de Loire souhaitant diffuser en projection publique non commerciale un film documentaire : ciné-clubs, associations, festivals, établissements scolaires ou universités, centres socioculturels, bibliothèques...

### LE CATALOGUE - VOIR LES FILMS :

La sélection est annuelle et comprend une douzaine de titres qui recouvrent des formes et durées variées. Cette année, la coordination nationale a choisi que la sélection soit axée autour de la thématique « Petite planète ». Le catalogue sera disponible en ligne **fin avril**.

Il permettra de visionner les films grâce à un mot de passe, qui sera à demander à : [diffusion@ciclic.fr](mailto:diffusion@ciclic.fr)

Les liens de visionnage qui seront transmis sont sécurisés et privés. Ils ne peuvent en aucun cas être diffusés. Ils ne doivent servir qu'à la programmation d'une séance du Mois du film documentaire.

### DROITS DE DIFFUSION

Les séances sont organisées en tant que séances non commerciales (en dehors des salles de cinéma).

Tous les films sont disponibles au tarif de **110 euros TTC** pour une projection non commerciale, sauf mention contraire. Les droits de diffusion sont pris en charge par la structure organisatrice. Ils sont entièrement versés à l'ayant-droits.

Pour rappel, toute séance non commerciale doit faire l'objet d'une **déclaration préalable à la SACEM**, par l'organisateur pour l'acquittement des droits musicaux qui sont à sa charge.

### VENUE D'UN INTERVENANT

Le Mois du film documentaire encourage la rencontre et les échanges autour du cinéma et de la création, avec les réalisateurs des films ou des intervenants.

Aussi, pour chaque séance, Ciclic Centre-Val de Loire s'engage à soutenir la venue des réalisateurs et des intervenants pour des rencontres en région Centre-Val de Loire. Pour cela, l'agence prend en charge :

- La rémunération,
- La prise en charge des frais de transport par Ciclic Centre-Val de Loire

La prise en charge de l'hébergement et des repas sont à la charge de la structure participante.

S'il n'y a pas d'hébergement, les frais de transport feront l'objet d'un partage entre Ciclic et l'organisateur.

### COPIES ET SUPPORTS

Les films sont disponibles en **fichier vidéo HD** (sauf mention contraire, pour les salles de cinéma). Ciclic Centre-Val de Loire se charge de fournir les supports de projection par un lien de téléchargement envoyé à l'adresse précisée dans le formulaire d'inscription.

La structure organisatrice doit fournir le matériel nécessaire pour la projection, et s'engage également à procéder à un test de projection avant la date de la projection.

### **ORGANISER UNE SEANCE :**

Pour organiser une séance d'un film issu de la sélection de Ciclic Centre-Val de Loire, il convient de remplir le formulaire de demande : <https://fs21.formsite.com>

Date limite pour les demandes : 05 juillet 2024

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Le nombre de séances accompagnées sera limitée.

Il vous est conseillé de choisir 2 films au cas où votre premier choix ne pourrait pas être retenu (calendrier, disponibilités du réalisateur...) et de proposer plusieurs dates pour l'organisation de la séance pour gagner en flexibilité. Ciclic Centre-Val de Loire tiendra un agenda des séances et validera votre demande.

Une fois la demande confirmée, Ciclic vous mettra en relation avec :

- L'ayant droit pour le paiement des droits de diffusion
- Le réalisateur ou intervenant pour l'organisation de sa venue.

Une **convention** entre Ciclic et l'organisateur sera alors établie avec les engagements du diffuseur et les conditions d'organisation des séances.

Il sera nécessaire de procéder à l'inscription de la séance sur le site du Mois du film documentaire ([www.moisdudoc.com](http://www.moisdudoc.com)) avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### **REMBOURSEMENT / MODALITES FINANCIERES**

Ciclic prend en charge directement la rémunération des réalisateurs.

La structure prend en charge directement les droits de diffusion auprès de l'ayant-droit.

La participation aux frais de venue du réalisateur fera l'objet d'une répartition entre les parties, les frais de déplacement seront pris en charge par Ciclic et les frais d'hébergement et de repas seront pris en charge par la structure partenaire. S'il n'y a pas d'hébergement, les frais de transport feront l'objet d'un partage entre Ciclic et l'organisateur.

### **COMMUNICATION**

Images en bibliothèques fournit des éléments de communication sur le site du Mois du film documentaire :

<https://imagesenbibliotheques.fr/mois-du-doc/communiquer/les-elements-de-communication-2024>

L'impression du kit de communication papier (grandes affiches, moyennes affiches et marque pages) est suspendue cette année 2024. [En savoir +](#)

Ciclic Centre-Val de Loire fournit l'ensemble des éléments de communication relatifs au film diffusé (visuels, bande annonce...).

La communication de la séance est à la charge de la structure organisatrice. Elle devra comprendre **les mentions relatives au Mois du film documentaire et au soutien de Ciclic Centre-Val de Loire : logo de Ciclic Centre-Val de Loire et mention : « séance organisée en partenariat avec Ciclic Centre-Val de Loire »**